



RÈGLEMENT DU JEU « Campagne X-Pays avec Marjane »

La société « **Visa International - Maroc** », ayant son siège social à Casablanca Finance City, Main Street, Continental Business Center, Immeuble A, Étage 10, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 107713.

Agissant par son Directeur Général, Monsieur Sami Romdhane, domicilié ès qualités au dit siège.

CI-APRÈS DÉNOMMÉE « LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE » ET/OU « VISA »

EXPOSE

Visa, en partenariat avec **Marjane Group** et les **Banques Marocaines Partenaires**, a décidé de lancer une campagne de communication visant à encourager les Marocains à adopter l'usage de leur carte Visa via les paiements mobiles tokenisés (X-Pays) lors de leurs achats en magasin Marjane, en promouvant les paiements en face-à-face.

À ce titre, les Organismes mettent en place un jeu-concours qui se déroulera du **16 Mars 2026** au **31 Mai 2026** à 23h59 inclus, et ce conformément au présent règlement.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière, et sans réserve, du présent règlement par tout détenteur d'une carte bancaire marocaine Visa émise par l'une des Banques Partenaires.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CADRE JURIDIQUE

Le présent jeu est soumis aux lois et règlements en vigueur au Maroc, notamment le Dahir des Obligations et des Contrats du 12 Août 1913 et la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu sont destinées exclusivement à l'usage de Visa pour les besoins du tirage au sort, et des Banques Partenaires pour la prise de contact avec leurs clients gagnants. Ces données sont protégées par le secret professionnel et ne seront en aucun cas mises à la disposition de tierces personnes non autorisées.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

- **Organismes** : Visa International Maroc, Marjane Group et les Banques Partenaires



- **Banques Partenaires** : L'ensemble des banques marocaines émettrices de cartes Visa et participant officiellement à la campagne. La liste de ces banques sera disponible sur le site de Visa et dans les communications relatives au jeu.
- **Carte de paiement Visa** : Toute carte de paiement labellisée Visa, émise par une Banque Partenaire marocaine.
- **Porteur** : Toute personne, en qualité de client particulier ou professionnel, titulaire d'une carte de paiement labellisée Visa auprès d'une banque marocaine, âgée de plus de 18 ans. Les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ainsi que les étrangers résidant au Maroc sont également inclus dans cette définition.
- **X-Pays** : Paiement en magasin effectué via une carte Visa marocaine tokenisée sur Google Pay ou Apple Pay, réalisé en face-à-face sur un terminal de paiement (TPE) chez Marjane.
- **Transaction X-Pays éligible** : Tout paiement X-Pays effectué dans un magasin Marjane (Marjane, Marjane Market & Marjane City) participant pendant la durée du jeu. Sont exclus : retraits d'argent, paiements en ligne/e-commerce, transactions annulées ou remboursées, et toute opération ne correspondant pas à un paiement en face-à-face.

ARTICLE 3 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à tout porteur remplissant les conditions définies, à l'exception des mineurs et du personnel de Visa et ses contractuels.

Les gagnants autorisent les Organisateurs à utiliser leur nom, prénom et image à des fins promotionnelles sur tout support, sans pouvoir prétendre à une autre rémunération que le lot gagné.

ARTICLE 4 - PLANNING ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Le jeu se déroule du **16 Mars 2026** au **31 Mai 2026** à 23h59 inclus

Mécanique	Conditions de participation	Cartes éligibles	Gain
1. Tirage au sort hebdomadaire	Chaque transaction X-Pays effectuée durant la semaine considérée	Toutes les cartes Visa marocaines émises par les	6 gagnants par semaine : (i) 5 gagnants reçoivent chacun un voucher Marjane d'une valeur



	donne une (1) chance supplémentaire au tirage hebdomadaire.	Banques Partenaires et tokenisées sur Google Pay ou Apple Pay.	de 2 000 dirhams , non convertible et utilisable exclusivement chez Marjane ; (ii) 1 gagnant remporte 1 iPhone 17.
2. Tirage au sort final	Chaque transaction X-Pays effectuée pendant toute la durée du jeu donne une (1) chance supplémentaire au tirage final.	Idem ci-dessus.	1 pack d'électroménager familial d'une valeur de 50 000 dirhams TTC.

ARTICLE 5 - DURÉE DU JEU

Les transactions éligibles doivent être effectuées du **16 Mars 2026 au 31 Mai 2026**.

Ces dates peut faire objet d'une modification sur demande de Visa

ARTICLE 6 - LOTS À GAGNER

- **Tirages hebdomadaires :**
 - 5 vouchers d'une valeur unitaire de 2 000 MAD, non convertibles et utilisables exclusivement chez Marjane ;
 - 1 iPhone 17.
- **Tirage final :**
 - 1 pack d'électroménager familial d'une valeur de 50 000 MAD TTC.

Les lots ne peuvent être échangés contre leur valeur en numéraire.

ARTICLE 7 - TIRAGE AU SORT ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les tirages au sort seront effectués sous forme électronique, selon une procédure garantissant l'aléa, par Visa ou son partenaire mandaté, sous le contrôle du notaire dépositaire du



règlement. Un procès-verbal de tirage sera dressé, incluant une liste d'attente de gagnants de secours.

- **Tirages hebdomadaires** : chaque semaine sur la base des transactions X-Pays de la semaine concernée (1 Transaction = 1 Chance).
- **Tirage final** : après la fin de la campagne, sur la base de l'ensemble des transactions X-Pays réalisées pendant toute la durée du jeu (1 Transaction = 1 Chance).

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

Visa transmettra les informations des transactions gagnantes à chaque Banque Partenaire concernée. **Chaque banque est responsable de contacter ses propres clients gagnants** par téléphone et/ou courriel. Trois tentatives d'appel seront effectuées. En cas d'échec, le gagnant sera considéré défaillant et il sera fait appel à la liste de back-up. La date limite de retrait des lots est le **30 Septembre 2026**.

Cette date peut faire objet d'une modification sur demande de Visa

ARTICLE 9 - CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas de modification ou d'annulation du jeu pour cas de force majeure.

ARTICLE 10 - AUTORISATION ET PUBLICITÉ

La campagne de communication sera orchestrée conjointement par Visa, Marjane Group et les Banques Partenaires sur des supports urbains et digitaux et, le cas échéant, sur les supports des Banques Partenaires (SMS/emailing, notifications application bancaire, communication agences, réseaux sociaux, etc.).

ARTICLE 11 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les Organismes se réservent le droit de modifier le présent règlement. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé chez le notaire.

ARTICLE 12 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître ELAMRANI EJJOUTI ADIL, Notaire à Casablanca. Il est consultable sur le site de Visa et peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande.



Il est consultable sur le site Internet de Visa (www.visa.com). Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande à l'adresse du notaire dépositaire du règlement.

Il est à préciser que les termes et conditions du présent règlement émanent uniquement des organisateurs, qui demeurent responsables juridiquement de son contenu ainsi que de son exécution, et donnent ainsi décharge entière et définitive au notaire à ce sujet.

Ainsi ledit dépôt du présent règlement auprès du Notaire, aura pour vocation uniquement, de permettre au public la consultation des présentes à titre gratuit, et l'émission par le notaire d'autant de copies certifiées conformes que souhaité par les organisateurs ou par tout intéressé.

ARTICLE 13 - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige, les tribunaux de Casablanca seront seuls compétents.

ARTICLE 14 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, élection de domicile est faite au siège de Visa.

Fait et passé à Casablanca,

Le 03 Février 2026

Monsieur Sami Romdhane

Directeur Général de Visa International Maroc

Pour Visa et au nom de l'ensemble des Organismes

(Lu et approuvé)